

Document d'entrée en relation



**Conseil en Gestion de Patrimoine et Solutions d'Assurances,
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine**

**SAS au capital de 2 000€
SIREN 838 439 057 RCS VIENNE
178 Rue de la Combe de Lay – 38150 VERNIOZ / 06 70 16 42 92
mperney@mp-financeconseil.fr / www.mp-financeconseil.fr**

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que MP FINANCE CONSEIL doit vous communiquer dès le début de la relation.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 18002792 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Activités exercées

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille (Cf. Liste exhaustive ci-après dans partenaires)
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers

- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2018 000 037 738 délivrée par la CCI de Nord Isère valable jusqu'au 19/11/2027.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Partenaires et Fournisseurs de MP FINANCE CONSEIL

L'identité du ou des établissements promoteurs de produits avec lesquels MP FINANCE CONSEIL a signé un protocole est la suivante :

- Les Compagnies d'assurances et plateformes avec lesquelles MP FINANCE CONSEIL a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : UAF LIFE PATRIMOINE, SWISSLIFE, PRIMONIAL, GENERALI, NORTIA, ONE LIFE, APRIL, ERES, METLIFE
- Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles MP FINANCE CONSEIL a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : ALTAROC, ISATIS CAPITAL, EURAZEO, MATA CAPITAL, EXTENDAM pour le Private Equity, ELEA CAPITAL et VIVRAGER pour une offre FIA immobilier, LS ADVISORS, ROTHSCHILD comme gestionnaires d'actifs en direct ou au Luxembourg, YSIDIS et INTER-INVEST pour les opérations entrant dans le cadre du Girardin Industriel.

MP FINANCE CONSEIL n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Michaël PERNEY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : 178 RUE DE LA COMBE DE LAY 38150 VERNIOZ.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9, **Police n° 112.786.342 - Adhérent N°231697**

Activités couvertes	Assurance	Conseil en investissement	Activité immobilière
RCP	3.500.000 € par sinistre 3.500.000 € par année d'assurance	3.200.000 € par sinistre 3.200.000 € par année d'assurance	Garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.
Garantie financière	115.000 € par année d'assurance		110.000 € par année d'assurance

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse du cabinet MP FINANCE CONSEIL qui disposera de 10 jours ouvrables pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature de la cliente / du client :